

Forêt Spanish – Sommaire

Ce rapport présente les conclusions d'une vérification indépendante des forêts (VIF) de la forêt Spanish (FS) menée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd. La vérification porte sur six ans et comprend la mise en œuvre de cinq ans du PGF de la phase I et la mise en œuvre d'un an du PGF de la phase II. Le processus de développement et de planification du PGF de la phase II entre dans le cadre de la vérification. Les procédures et les critères de la VIF sont précisés dans le processus et le protocole de vérification indépendante des forêts (PPVIF) de 2016. Les plans de gestion forestière (PGF) ont été examinés en fonction de la législation provinciale pertinente, des lignes directrices et des exigences du Manuel de planification de la gestion forestière (MPGF). Les examens du site de vérification ont été effectués par hélicoptère et par camion en juillet 2016.

La forêt Spanish (FS) est gérée par EACOM Timber Corporation (EACOM) en vertu du permis d'aménagement forestier durable (PAFD) n° 542391. Le bureau de district de Sudbury du MRNF assume des responsabilités de gestion forestière avec l'aide des bureaux de district de Chapleau et Timmins. Les dossiers de gestion forestière sont conservés dans les bureaux de l'EACOM au Timmins and Nairn Centre et au bureau de district de Sudbury (MRNF).

Un comité local de citoyens (comité local de citoyens de la forêt Spanish) est associé à la FS. La certification du Forest Stewardship Council (FSC) relative à la FS a été volontairement suspendue par EACOM en novembre 2014. La certification de la Sustainable Forestry Initiative (SFI) a été obtenue en janvier 2016 et EACOM conserve un Système de gestion environnemental (SGE) enregistré ISO 14001.

Le ralentissement de l'économie du secteur forestier a eu une incidence négative sur la gestion forestière de la FS. Les volumes de récolte pendant la période visée par la vérification ont atteint environ 49 % des niveaux prévus de la zone de récolte disponible de la phase I en raison des faibles marchés, des temps d'arrêt des usines et de la faible demande concernant certaines espèces. Malgré les contraintes en matière de récolte, la zone renouvelée a suivi le rythme de la zone récoltée.

La contribution du public au processus de vérification a été sollicitée par un avis publié dans le *Sudbury Star* et par un sondage postal envoyé à 103 personnes et organisations de la liste de distribution du PGF de 2010. Les membres du comité local de citoyens (CLC), les collectivités des Premières Nations (intéressées par la FS) ont été informés de la vérification par lettre et ont été invités à participer à la vérification sur le terrain et à exprimer leurs opinions sur la gestion forestière pendant la période de vérification. Un échantillon de personnes, d'entreprises et d'organisations visées ou touchées par des activités de gestion forestière a également été interviewé.

Nous avons jugé que la forêt Spanish était bien gérée. La gestion forestière a été planifiée et mise en œuvre conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (LDFC). La direction de la gestion à long terme du PGF de la phase I a été ajustée de manière appropriée pour la planification de la phase II afin de mieux refléter les niveaux de renouvellement, d'entretien forestier et de protection en fonction des volumes de récolte de la phase I.

Le CLC a été bien géré et a grandement contribué au processus de gestion forestière. La relation de travail entre les entités vérifiées et le CLC était exemplaire. Nous avons également conclu que le personnel d'EACOM et du MRNF ayant des responsabilités de gestion est professionnel est compétent.

Un programme de sylviculture efficace a été exécuté pendant la période visée par la vérification. Bien que nous ayons observé des cas où le programme d'entretien forestier avait produit des résultats variables (y compris certains sites où les arbres cultivés avaient été endommagés par des traitements par pulvérisation chimique), nous avons conclu que le personnel d'EACOM était bien conscient des problèmes liés au programme d'entretien forestier chimique et travaillait de manière proactive à résoudre les problèmes. Nous recommandons qu'EACOM rende compte formellement de ses conclusions et aborde cette question dans le rapport annuel de l'année 7 (recommandation n° 2, annexe 1).

Le titulaire du PADF et le bureau de district du MRNF ont rempli leurs obligations en matière de surveillance des activités sylvicoles et forestières, à l'exception du fait que les bureaux de district du MRNF n'ont pas respecté les exigences de la tâche principale de suivi de l'efficacité de la sylviculture régulièrement chaque année (recommandation n° 5). Notre évaluation des activités du Programme d'inspection des opérations forestières (PIOF) a indiqué que les activités de gestion forestière ont été mises en œuvre conformément aux manuels, directives et exigences des PGF pertinents, mais que les plans annuels de conformité des opérations (PACO) n'ont pas été préparés par tous les bureaux de district chaque année (recommandation n° 4). Nous avons également constaté que le plan d'action et le rapport d'étape du plan d'action n'étaient pas soumis conformément aux échéanciers du PPVIF (recommandation n° 6, annexe 1).

L'incapacité de longue date à mettre en œuvre un programme opportun et efficace de lutte contre les castors nuisibles a entraîné d'importants coûts financiers de réparation des ravinelements, de déblocage des ponceaux et de mesures contre les risques potentiels pour la sécurité publique. Nous encourageons le MRNF à régler les problèmes liés au piégeage des castors nuisibles par les trappeurs locaux et, en coopération avec EACOM, à étudier les possibilités d'améliorer le programme actuel de gestion des castors nuisibles dans la recommandation n° 3.

Nous recommandons également que le MRNF engage le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (MECC) à s'assurer que les décisions du MECC concernant les demandes d'évaluation environnementale individuelle (EEI) sont établies dans les délais convenus (normalisés) (recommandation n° 1, annexe 1).

D'après ses examens de documents, entrevues et inspections sur le terrain, l'équipe de vérification a conclu que la durabilité de la forêt, telle qu'elle a été évaluée en vertu du processus et du protocole de vérification indépendante des forêts (PPVIF) de 2016, est établie et que la forêt Spanish était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période visée par la vérification. Nous recommandons que le ministre prolonge la durée du permis d'aménagement forestier durable n° 542391 de cinq ans supplémentaires.